

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 février 2024.

Date de publication : 19 mars 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2024/0603/019 – *Avenant au bail de Mme Sandra Zeller.*

M. Robert LUQUET informe d'une demande de révision du loyer suite à l'augmentation de celui-ci au 1^{er} janvier 2024. Il rappelle que le loyer était minoré jusqu'au 31 décembre 2023 afin de compenser les travaux réalisés par le locataire.

Le locataire souhaite pouvoir bénéficier d'un loyer de 700€/mois au lieu de 850€/mois compte tenu de l'importance des dépenses de chauffage à la charge du locataire du fait de la mauvaise isolation du bâtiment.

Après discussion des élus, le conseil municipal décide de faire un avenant au bail en appliquant un loyer de 700€/mois.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 11 mars 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

